



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 15 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal → le 8 mars 2022

Date d'affichage de la convocation → le 8 mars 2022

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	14
<i>votants</i>	14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Evelyne TANTOT, Monsieur Rodney SALHI, Madame Ana GONCALVES, Madame Chantal GARCIA, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Rémi VERBUCHAIN, Madame Annie WILLE, Monsieur Patrick COLLET.

Secrétaire de séance : Madame Amélie LEFRANC.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2022

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres.

Rapport des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n°13-2021 du Conseil Municipal de Lentigny en date du 23 mars 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Indemnité de sinistre :**

Acceptation d'une indemnité de sinistre de Groupama d'un montant de 2771,44 € pour le remplacement de la borne incendie sinistrée impasse des Lavandes.

Le solde de 1013,14 € sera versée sur présentation de la facture de remplacement.

La franchise s'élève à 268 €.

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN, Adjointe aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

L'intégralité du document de présentation du compte administratif 2021 est disponible en mairie et peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
		BP / DM 2021	CA 2021			BP / DM 2021	CA 2021
.011	Charges à caractère général	244 250,00	243 722,57	.013	Atténuations de charges	8 000,00	12 168,01
.012	Charges de personnel	339 200,00	339 169,03	70	Produits des services	35 628,00	36 234,92
.014	Atténuation de produits	8 200,00	8 143,00	73	Impôts et taxes	544 385,00	546 515,17
65	Autres charges de gestion courante	57 180,00	56 404,79	74	Dotations et participations	190 332,00	198 602,09
Total dépenses de gestion courante		648 830,00	647 439,39	75	Autres produits de gestion courante	1 005,00	2 250,86
66	Charges financières	41 130,00	40 682,15	Total recettes de gestion courante		779 350,00	795 771,05
67	Charges exceptionnelles	1 560,00	1 558,29	76	Produits financiers	1,00	0,26
Total dépenses réelles de fonctionnement		691 520,00	689 679,83	77	Produits exceptionnels	12 280,00	14 583,76
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement	50 000,00		Total recettes réelles de fonctionnement		791 631,00	810 355,07
.023	Virement section d'investissement	218 941,33		72	Travaux en régie	15 000,00	8 869,76
.042	Opérations d'ordre entre sections	10 440,00	10 440,00	.042	Opérations d'ordre entre sections	7 080,00	7 080,00
68	Amortissements	12 610,00	12 609,27				
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		241 991,33	23 049,27	Total recettes d'ordre de fonctionnement		22 080,00	15 949,76
				.002	Excédent antérieur reporté	169 800,33	
TOTAL		983 511,33	712 729,10	TOTAL		983 511,33	826 304,83

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
		BP / DM 2021	CA 2021			BP / DM 2021	CA 2021
.20	Dépenses imprévues	20 000,00		.021	Virement de la section de fonctionnement	218 941,33	
27	Dépôts et cautionnements versés	90,00	90,00	27	Dépôts et cautionnements		
16	Emprunts et dettes assimilées	184 027,54	184 027,53	.001	Solde d'exécution d'invest reporté (excédent)	5 380,35	
204	Subventions d'équipements versées	11 219,65	11 213,87	.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 050,00	23 049,27
10226	Reversement TA	5 450,00		10	Dotations fonds divers réserves	200 938,65	202 781,96
.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	22 080,00	15 949,76	16	Emprunts et dettes assimilées		667,34
OPERATIONS				OPERATIONS			
47	Matériel	37 362,35	30 746,73	47	Matériel	15 248,00	15 420,50
56	Voirie	10 800,00	5 722,99	56	Voirie	31 654,00	35 000,00
71	Cimetière	11 000,00	10 044,98	71	Cimetière	2 128,00	2 128,00
78	Complexe foot			78	Complexe foot	2 361,00	6 467,00
85	Réfection mairie (pôle des services publics)			85	Réfection mairie (pôle des services publics)	680,00	406,00
89	Regroupement scolaire	53 980,00	17 422,09	89	Regroupement scolaire	12 838,00	7 282,00
92	Eglise	1 900,00		92	Eglise		
98	Salle de sport (vestiaires)			98	Salle de sport (vestiaires)	782,00	782,00
113	Salle des fêtes			113	Salle des fêtes	2 292,00	2 292,00
119	Hangar voirie	1 500,00		119	Hangar voirie		
129	Aménagements espaces verts	3 650,00	1 439,22	129	Aménagements espaces verts	1 500,00	1 359,00
132	Acquisition délaissés régul foncières	8 246,00	795,00	132	Acquisition délaissés régul foncières	1 670,00	
133	Etude aménag. Espaces pôle sportif	5 000,00		133	Etude aménag. Espaces pôle sportif	756,00	
134	Adressage	1 500,00	981,28	134	Adressage		
135	Travaux divers	108 743,79		135	Travaux divers		
138	Jeux enfants et adolescents	43 000,00	26 898,64	138	Jeux enfants et adolescents	9 330,00	
TOTAL		529 549,33	305 332,09	TOTAL		529 549,33	297 635,07

Monsieur Christophe POTET, Maire, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine SPECKLIN, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 712 729,10 €
Recettes : 826 304,83 €

Excédent de clôture (R-D) : **113 575,73 €**

Section d'investissement

Dépenses : 305 332,09 €
Recettes : 297 635,07 €

Déficit de clôture (R-D) : **- 7 697,02 €**

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote, soit 13 voix pour.

Budget communal Affectation du résultat de l'exercice 2021

Délibération n° 11-2022

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN rappelle que les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021 (A)	113 575,73 €
Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 (B)	169 800,33 €
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 (A+B)	283 376,06 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2021 (C)	-7 697,02 €
Report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 (D)	5 380,35 €
→ Solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2021 (E = C+D)	-2 316,67 €
Restes à réaliser dépenses (F)	67 110,00 €
Restes à réaliser recettes (G)	11 000,00 €
→ Solde des restes à réaliser (H = G - F)	-56 110,00 €
→ Besoin de financement à la section d'investissement (I = E+H)	-58 426,67 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021,

Considérant que les opérations sont régulièrement comptabilisées et conformes au compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	58 426,67 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	224 949,39 €

Convention avec le GAL pour l'organisation de la Saint Patrick

Délibération n° 12-2022

Rapporteur : Monsieur Christophe POTET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation de la première fête de la Saint Patrick à Lentigny le samedi 19 mars prochain.

Cette fête est organisée par le Groupement d'Animation Lentignois (GAL) en partenariat avec la commune. Aussi, il est apparu nécessaire de formaliser le cadre de ce partenariat via une convention afin d'identifier le rôle et les responsabilités de chacun. Il précise que les bénéfices seront répartis comme suit : 30% GAL, 50% CCAS et 20% Sou des écoliers.

Il donne lecture des grandes lignes de ladite convention et propose à l'assemblée de l'approuver.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention entre le GAL et la commune,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.**

Questions diverses

- Projection des photos : installation du Conseil Municipal des Enfants ; installation de dalles souples sous les jeux pour enfants ; journée citoyenne avec environ une cinquantaine de personnes dont une vingtaine de nouvelles personnes, la participation de l'ESSOR a été fortement appréciée ; démarrage du projet d'Atlas de Biodiversité Communal : la LPO a programmé la prospection sur la commune, un hibou moyen duc a été repéré ainsi que des chouettes chevêches.
- Elections présidentielles des 10 et 24 avril prochain de 8 h à **19 h** : le tableau des permanences du bureau de vote est bouclé, reste à finaliser la présence de quelques scrutateurs pour le dépouillement. La refonte des listes électorales va se faire d'ici quelques jours, toutes les cartes d'électeurs seront rééditées et envoyées par la Poste.
- Déplacement du marché hebdomadaire sur le parvis de la mairie à compter du samedi 19 mars prochain.
- Distribution du « Tout Petit Lentignois » ce mardi 15 mars.
- Exposition « Les culottées du Roannais », salle d'exposition de la mairie, du 14 mars au 11 mai, entrée libre et gratuite.
- Nuit du 26 au 27 mars : coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h.
- Monsieur le Maire fait un retour sur la réunion avec Roannais Agglomération sur la situation en Ukraine : il faut éviter d'aller chercher des réfugiés de manière « personnelle », bien faire une déclaration en Sous-Préfecture, il n'y a aucune aide de l'Etat prévue sur l'hébergement privé, les APL sont versées uniquement sur les logements sociaux. Concernant l'hébergement touristique, 420 lits ont été répertoriés sur tout l'arrondissement de Roanne. Une collecte de produits a lieu à Roanne les 15 et 16 mars et un bus affrété par Roannais Agglomération et Bierce partira vendredi 18 mars en Pologne pour ramener environ 50 personnes. Un fonds d'un euro par habitant va être créé. Les réfugiés auront un statut de protection temporaire qui leur permettra de travailler, recevoir des soins, d'aller à l'école et de percevoir des prestations sociales. La question des animaux de compagnie se pose avec la problématique de la rage car l'Ukraine est située dans une zone où il y a encore la rage.

AGENDA :

- Réunion sur la thématique des aires de camping-car : mercredi 16 mars à 19 h 30, salle des associations en mairie de Renaison.
- Conférence des Maires : jeudi 17 mars à 18 h à la halle André Vacheresse.
- Cérémonie du 19 mars : samedi 19 mars à 10 h.
- Fête de la Saint Patrick : samedi 19 mars à partir de 11 h.
- Réception à l'occasion de la donation de 22 œuvres du Père Kim en Joong à la ville de Mably : dimanche 20 mars à 11 h en mairie de Mably.
- Assemblée Générale Extraordinaire Santé au Travail Loire Nord : mardi 22 mars à 17 h à Parigny, ZA les Berges du Rhins, 319 rue de la Maladière.
- Conseil d'école : mardi 22 mars à 18 h en mairie.
- Conférence de territoire : mercredi 23 mars à 18 h à Pouilly les Nonains.
- Assemblée Générale de Madeleine Environnement : jeudi 24 mars à 18 h, salle Laurencery à Pouilly les Nonains.
- Présentation du projet d'ABC : samedi 26 mars à 10 h, salle des fêtes.
- Vernissage exposition des portraits de Présidents : samedi 26 mars à 11 h, Hôtel de Ville de Roanne.
- Représentation théâtre à la médiathèque : lundi 28 mars à 18 h 30.

- Réunion de secteur du SIEL : mercredi 30 mars de 19 h à 20 h 30 en mairie de Renaison.
- Assemblée Générale du Restaurant Scolaire : vendredi 1^{er} avril à 20 h, salle de la cantine.
- Concert Musicor : samedi 2 avril de 15 h à 17 h à la SAR.
- Elections présidentielles : dimanches 10 et 24 avril de 8 h à 19 h, Pôle des Services Publics.
- Conseil municipal : mardi 12 avril à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 20 h 36.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la Sous-Préfecture ;*
- *Date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*